



Assemblée générale

Distr. générale
25 juillet 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 72 b) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme,
y compris les divers moyens de mieux assurer
l'exercice effectif des droits de l'homme
et des libertés fondamentales

Institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [72/181](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatorzième session, un rapport sur l'application de cette résolution.

Le rapport, qui couvre la période de septembre 2018 à juillet 2019, comporte des informations sur les activités menées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour mettre en place des institutions nationales des droits de l'homme ou renforcer les institutions existantes, sur l'appui apporté par le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies à ces institutions nationales, sur la coopération entre ces institutions et le système international de protection des droits de l'homme, et sur l'appui fourni par le Haut-Commissariat à l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme et aux réseaux régionaux pertinents.

* [A/74/150](#).

** Dans le présent rapport, toute mention du Kosovo, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit, sans préjudice du statut de celui-ci, s'interpréter à la lumière de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 30 de la résolution [72/181](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatorzième session, un rapport sur l'application de cette résolution. Il décrit les activités menées de septembre 2018 à juillet 2019.

2. Dans sa résolution [72/181](#), l'Assemblée a rappelé la Déclaration et le Programme d'action de Vienne, où est réaffirmé le rôle important et constructif que jouent les institutions nationales de protection des droits de l'homme, en particulier de par leur fonction consultative auprès des autorités compétentes et de par leur rôle dans la prévention et la réparation des violations des droits de l'homme, dans la diffusion d'informations sur les droits de l'homme et dans l'éducation en la matière.

3. Dans sa résolution [72/181](#), l'Assemblée a affirmé que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme jouait un rôle important en contribuant à la mise en place d'institutions nationales indépendantes et efficaces de protection des droits de l'homme guidées par les Principes de Paris. Elle a également constaté que des possibilités s'offraient de renforcer et d'élargir la coopération entre l'Organisation, l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme et ces institutions nationales.

4. Dans sa résolution [72/181](#), l'Assemblée a également souligné que les institutions nationales de protection des droits de l'homme, leurs membres et leur personnel ne devraient d'aucune manière être l'objet de représailles ou d'intimidations, notamment sous forme de pressions politiques, d'intimidations physiques, de harcèlement ou de contraintes budgétaires injustifiées, par suite d'activités qu'elles mènent dans le cadre de leurs mandats, notamment lorsqu'elles se saisissent de tel ou tel dossier ou qu'elles dénoncent des violations graves ou systématiques. Elle a également demandé aux États d'enquêter minutieusement et sans tarder sur les allégations de représailles ou d'intimidation visant des membres ou du personnel des institutions nationales de protection des droits de l'homme, ou des personnes qui coopèrent ou cherchent à coopérer avec eux.

II. Appui apporté par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme aux institutions nationales des droits de l'homme

A. Services consultatifs

5. La Section des institutions nationales, des mécanismes régionaux et de la société civile est, au Haut-Commissariat, le centre de coordination des activités visant à créer des institutions nationales des droits de l'homme ou à renforcer celles qui existent déjà. Avec la présence sur le terrain d'entités du Haut-Commissariat et entités de l'ONU, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut-Commissariat aide les gouvernements à mettre en place des institutions nationales des droits de l'homme et participe au renforcement des capacités de ces institutions. Il travaille dans ce contexte, en étroite collaboration avec des organisations intergouvernementales régionales, des établissements universitaires, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes.

6. Le Haut-Commissariat apporte une assistance juridique et technique aux institutions nationales des droits de l'homme et aux autres parties prenantes, en particulier pour ce qui concerne les cadres constitutionnel et législatif régissant la

création de ces institutions ainsi que leur nature, leurs fonctions, leurs pouvoirs et leurs responsabilités. En outre, il réalise et appuie des analyses comparatives, des projets de coopération technique, des estimations des besoins et des missions d'évaluation en vue de la création d'institutions nationales des droits de l'homme ou du renforcement de leur capacité de s'acquitter efficacement de leur mandat.

7. Pendant la période considérée, le Haut-Commissariat a fourni des conseils ou une assistance en vue de la création d'institutions des droits de l'homme ou du renforcement des institutions existantes dans les pays et territoires suivants : Angola, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Colombie, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Fidji, Guatemala, Guinée-Bissau, Haïti, Inde, Kirghizistan, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Ouganda, Ouzbékistan, Philippines, Qatar, Samoa, Sierra Leone, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Tunisie, Turkménistan et État de Palestine. Dans certains cas, cette assistance a été fournie conjointement avec des organismes, des fonds et des programmes des Nations Unies, ainsi que d'autres partenaires.

1. Afrique

8. Durant la période considérée, les bureaux régionaux du Haut-Commissariat pour l'Afrique australe, pour l'Afrique centrale, pour l'Afrique de l'Est et pour l'Afrique de l'Ouest, ses bureaux de pays au Burundi¹, en Guinée, au Libéria en Mauritanie, en Ouganda et au Tchad, les conseillers pour les droits de l'homme auprès des équipes de pays des Nations Unies au Kenya, à Madagascar, au Malawi, au Niger, au Nigéria, au Rwanda, en Sierra Leone et au Zimbabwe, et les composantes droits de l'homme des missions de paix des Nations Unies en Guinée-Bissau, au Mali, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan (Darfour) et au Soudan du Sud ont continué de fournir conseils et assistance, en concertation avec le Haut-Commissariat, pour la mise en place ou le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme.

9. Pendant la période considérée, le Haut-Commissariat a fourni des conseils sur les lois relatives aux institutions nationales des droits de l'homme en Angola, à Cabo Verde et en Guinée-Bissau.

10. En septembre 2018, le Haut-Commissariat, l'Organisation internationale de la Francophonie et le PNUD ont organisé un atelier de renforcement des capacités pour les membres de la Commission nationale des droits de l'homme de Djibouti.

11. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat et la Commission ougandaise des droits de l'homme ont poursuivi leurs activités communes, notamment des missions conjointes d'observation et des campagnes conjointes en faveur de la mise en œuvre effective de la loi sur l'interdiction et la prévention de la torture. Le Haut-Commissariat et la Commission ont également mis à jour une compilation par thème des recommandations faites dans le cadre de l'Examen périodique universel, qui met en lumière les liens avec les objectifs de développement durable. En octobre 2018, le Haut-Commissariat, le Ministère des affaires étrangères et la Commission ont organisé une formation sur les entreprises et les droits de l'homme à l'intention du Comité interministériel des droits de la personne et d'autres institutions concernées.

¹ Le bureau de pays du Haut-Commissariat au Burundi a fermé au début de l'année 2019.

12. En novembre 2018, le Haut-Commissariat a apporté un appui technique à une conférence nationale au Botswana sur la création d'une institution nationale des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris.

13. En novembre 2018 également, le Haut-Commissaire a dispensé une formation initiale aux nouveaux membres de la Commission nationale des droits humains du Burkina Faso.

14. Toujours en novembre 2018, en Guinée-Bissau, le Haut-Commissariat et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau ont publié un recueil sur les Principes de Paris et les observations d'ordre général de l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme.

15. En février 2019, le Haut-Commissariat et l'Organisation internationale de la Francophonie ont organisé une formation initiale pour les nouveaux membres de la Commission béninoise des droits de l'homme.

16. En février 2019, le Haut-Commissariat et la Commission libérienne indépendante des droits de l'homme ont mené une mission conjointe d'information et d'observation pour évaluer la situation des droits de l'homme dans ce pays. Un rapport d'ensemble sera publié pour faire connaître leurs observations sur l'état des droits de l'homme au Libéria.

17. Également en février 2019, le Haut-Commissariat a fourni un appui technique à l'élaboration par la Commission nigérienne des droits de l'homme d'un plan stratégique pour la période 2019-2022. En avril 2019, il a formé le personnel de la Commission à l'approche fondée sur les droits de l'homme appliquée à l'intervention humanitaire dans le nord-est du Nigéria. Le Haut-Commissariat et la Commission ont de plus coorganisé un atelier sur l'application de cette approche à l'aide humanitaire dans la Middle Belt à l'intention des représentants du Gouvernement, de la société civile et des médias.

18. En mars 2019, à la demande du Gouvernement tchadien, le Haut-Commissariat a conseillé le comité de sélection des membres de la Commission nationale des droits de l'homme sur la manière d'appliquer les Principes de Paris à la procédure de nomination.

19. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat a apporté un appui financier et technique à une large gamme d'activités menées par la Commission nationale indépendante des droits de l'homme de Madagascar, notamment des campagnes de sensibilisation à son mandat, des enquêtes sur des violations des droits de l'homme, une réunion sur les droits de l'homme qui s'est tenue à l'université d'Antananarivo, un atelier qui a concouru à la rédaction d'une loi relative à la protection des défenseurs des droits de l'homme, une table ronde sur les conditions de détention et une vidéo sur les droits des personnes handicapées. Il a également aidé la Commission à élaborer et à soumettre une communication de partie prenante dans le cadre de l'Examen périodique universel. En mars et en avril 2019, le Haut-Commissariat a animé trois activités de renforcement des capacités du personnel de la Commission sur les entreprises et les droits de l'homme, les expulsions et les droits des groupes vulnérables.

20. En mars 2019, en collaboration avec le PNUD et la Commission sierra-léonaise des droits de l'homme, le Haut-Commissariat a organisé une série d'ateliers de formation à l'intention des responsables de l'application des lois sur l'intégration des droits de l'homme à la prévention et à la répression de la violence et des conflits.

2. Amériques et Caraïbes

21. Au cours de la période considérée, les bureaux régionaux du Haut-Commissariat pour l'Amérique du Sud et pour l'Amérique centrale, ses bureaux de pays en Colombie, au Guatemala, au Honduras et au Mexique, les conseillers pour les droits de l'homme auprès des équipes de pays des Nations Unies en Argentine, à la Barbade, en Bolivie (État plurinational de), au Brésil, en Équateur, en Jamaïque, au Paraguay, en République dominicaine et en Uruguay, la composante droits de l'homme de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti alors en cours ont continué de fournir conseils et assistance, en concertation avec la Section des institutions nationales, des mécanismes régionaux et de la société civile, pour la mise en place ou le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme.

22. En septembre 2018, en Bolivie (État plurinational de), le Haut-Commissariat, le Ministère de la justice, le Ministère des affaires étrangères et le Bureau du Procureur général ont coorganisé une formation à la présentation de rapports aux organes conventionnels et aux mécanismes nationaux d'établissement de rapports et de suivi à l'intention des représentants d'institutions publiques, dont le Défenseur du peuple. En mars 2019, le Haut-Commissariat a proposé au personnel du Bureau de la Défenseuse du peuple un atelier de formation aux mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme, centré sur les rapports officiels faits aux organes conventionnels et dans le cadre de l'Examen périodique universel.

23. En février 2019, le Haut-Commissariat a fourni à la Barbade des conseils juridiques sur la création d'une institution nationale des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris.

24. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat et le Bureau du Défenseur du peuple de la Colombie ont procédé à des analyses conjointes dans certaines parties du pays. Le Haut-Commissariat a également accompagné le Ministère de l'intérieur et le Défenseur du peuple dans des zones à risque dans le cadre du lancement du plan d'action pour donner une impulsion aux mécanismes d'alerte rapide et de protection. Le Haut-Commissariat et le Bureau du Défenseur du peuple ont continué de fournir des conseils et un appui techniques aux peuples autochtones, aux personnes d'ascendance africaine et aux populations paysannes.

25. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat a animé en tout 20 ateliers de renforcement des capacités des Services du Procureur chargé de la défense des droits de l'homme du Guatemala sur la question des droits de l'homme. Le Haut-Commissariat et les Services du Procureur ont également mené 17 missions conjointes d'observation pour répertorier les principales violations des droits de l'homme. Ils ont également établi des rapports conjoints, notamment sur la situation des défenseurs des droits de l'homme au Guatemala, publié en mai 2019. Le Haut-Commissariat a poursuivi son action visant à renforcer la collaboration des Services du Procureur avec le système international des droits de l'homme.

26. De mai 2018 à mars 2019, en Haïti, l'Office de la protection du citoyen et *Terre des hommes* ont mis en œuvre un projet de lutte contre la violence au sein de la collectivité pour empêcher les groupes marginalisés de basculer dans la délinquance. En octobre 2018, le Haut-Commissariat a animé deux ateliers visant à renforcer la capacité de l'Office de la protection du citoyen de surveiller et de consigner les violations des droits de l'homme. Il a également apporté un appui financier à l'ouverture de deux bureaux régionaux de l'Office de la protection du citoyen à Jérémie et à Saint-Marc et mené des activités de renforcement des capacités pour aider le personnel des bureaux régionaux à surveiller les violations des droits de l'homme et enquêter sur elles. En mars 2019, le Haut-Commissariat et l'Office de la protection du citoyen ont tenu la première d'une série de quatre séances de formation destinées

aux fonctionnaires sur le principe de non-discrimination dans l'exécution de leur mission. En avril et mai 2019, le Haut-Commissariat a fourni des conseils techniques et commencé à financer deux consultants qui élaboreront un règlement intérieur et une stratégie nationale pour l'Office de la protection du citoyen.

3. Asie et Pacifique

27. Au cours de la période considérée, les bureaux régionaux du Haut-Commissariat pour l'Asie du Sud-Est et pour le Pacifique, ses bureaux de pays au Cambodge et à Séoul pour la République populaire démocratique de Corée, les conseillers pour les droits de l'homme auprès des équipes de pays des Nations Unies au Bangladesh, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Philippines, à Sri Lanka et à Timor-Leste, et la composante droits de l'homme de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan ont continué de fournir conseils et assistance, en concertation avec la Section des institutions nationales, des mécanismes régionaux et de la société civile, pour la mise en place ou le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme.

28. Pendant la période considérée, le Haut-Commissariat a apporté un appui technique à la soumission de rapports aux organes conventionnels et dans le cadre de l'Examen périodique universel par la Commission fidjienne de lutte contre la discrimination et de défense des droits de l'homme.

29. En septembre 2018, le Haut-Commissariat a organisé une formation pour ce qui est de collecter des éléments de preuve et de surveiller et de promouvoir les droits de l'homme, à l'intention de représentants de la Commission thaïlandaise des droits de l'homme. Pendant la période considérée, le Haut-Commissariat a continué de plaider auprès du Gouvernement et de l'assemblée législative nationale pour le respect des Principes de Paris dans la procédure de nomination des nouveaux membres de la Commission.

30. En novembre 2018, le Haut-Commissariat, le PNUD et le Forum Asie-Pacifique des institutions nationales de protection des droits de l'homme ont procédé à une évaluation des capacités de la Commission indienne des droits de l'homme.

31. En novembre 2018, le Haut-Commissariat et la Commission malaisienne des droits de l'homme ont animé un atelier sur les normes relatives aux droits de l'homme à l'intention des agents des forces de l'ordre.

32. En novembre 2018, le Haut-Commissariat, le PNUD et le Forum Asie-Pacifique des institutions nationales de protection des droits de l'homme ont procédé à une évaluation des capacités de la Commission nationale des droits de l'homme du Myanmar.

33. En mars et en avril 2019, le Haut-Commissariat a procédé à une évaluation des besoins de la Commission philippine des droits de l'homme en vue d'élaborer un descriptif de projet dans le cadre d'un programme de coopération technique entre le Haut-Commissariat et la Commission.

34. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat a aidé le Bureau du médiateur de Samoa à collaborer avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

35. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat a continué d'aider le Bureau du protecteur des droits de l'homme du Timor-Leste à dispenser des cours de formation dans le domaine des droits de l'homme aux membres des services de police et des armées. Le Haut-Commissariat, le Bureau du protecteur et le Ministère de la défense ont animé quatre formations de cinq jours sur les droits de l'homme en temps de paix et en situation d'urgence pour les officiers des armées.

4. Europe et Asie centrale

36. Durant la période considérée, les bureaux régionaux du Haut-Commissariat pour l'Europe et pour l'Asie centrale, la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine, les conseillers pour les droits de l'homme pour le Caucase du Sud, au Bélarus, en Macédoine du Nord et en Serbie, le spécialiste des droits de l'homme collaborant avec l'équipe de pays des Nations Unies en République de Moldova, le projet conjoint du Haut-Commissariat et de la Fédération de Russie et le bureau des droits de l'homme de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo ont continué de fournir conseils et assistance, en concertation avec la Section des institutions nationales, des mécanismes régionaux et de la société civile du Haut-Commissariat, pour la mise en place ou le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme.

37. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat a fourni des conseils à la Suisse en matière de législation relative à la création d'une institution nationale des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris.

38. En septembre 2018, le Haut-Commissariat et le Commissariat aux droits de l'homme de la Fédération de Russie ont coorganisé une conférence sur le respect des droits des personnes handicapées. En novembre 2018, ils ont coorganisé une conférence pour donner aux bureaux des médiateurs en Europe et en Asie l'occasion de débattre de leurs expériences et meilleures pratiques respectives quant à la manière de surmonter les difficultés que présente la protection des droits de l'homme dans la région. En décembre 2018, ils ont organisé une série d'événements pour célébrer la Journée des droits de l'homme et le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, notamment une discussion entre étudiants sur le droit à l'éducation des personnes handicapées et sur les entreprises et les droits de l'homme.

39. En septembre et en octobre 2018, le Haut-Commissariat, le PNUD et le Forum Asie-Pacifique des institutions nationales de protection des droits de l'homme ont procédé à une évaluation des capacités du Commissaire aux droits de l'homme de l'Ouzbékistan. En octobre 2018, le Haut-Commissariat a fourni des conseils sur le projet de modification de la loi sur le Commissariat aux droits de l'homme, recommandant que lui soit conféré le droit de procéder à des visites de lieux de détention. En mars 2019, le Haut-Commissariat a apporté un appui financier au Commissaire aux droits de l'homme pour lui permettre de participer à la réunion annuelle de l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme.

40. En décembre 2018, le Haut-Commissariat et le PNUD ont fourni un appui technique et financier à la table ronde organisée par la Commissaire aux droits de l'homme du Turkménistan pour célébrer le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

41. En avril 2019, le Haut-Commissariat, le Médiateur du Kirghizistan, le mécanisme national de prévention du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et des organisations de la société civile ont facilité la tenue de sept consultations visant à préparer le troisième cycle de l'Examen périodique universel.

42. En mai 2019, le Haut-Commissariat et le PNUD ont coorganisé un atelier en marge de la conférence internationale accueillie par le Commissariat aux droits de l'homme du Tadjikistan à l'occasion de son dixième anniversaire. Des représentants du Haut-Commissariat ont fait un bref exposé sur les Principes de Paris et l'accréditation par l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme aux commissaires aux droits de l'homme du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan.

5. Moyen-Orient et Afrique du Nord

43. Au cours de la période considérée, le bureau régional du Haut-Commissariat pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, le Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe, les bureaux du Haut-Commissariat en Tunisie, au Yémen et dans l'État de Palestine, le conseiller pour les droits de l'homme auprès des équipes de pays des Nations Unies en Jordanie et les composantes droits de l'homme de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye ont continué de fournir conseils et assistance concernant la création d'institutions nationales des droits de l'homme ou le renforcement des institutions existantes, en concertation avec la Section des institutions nationales, des mécanismes régionaux et de la société civile du Haut-Commissariat.

44. Durant la période considérée, le Haut-Commissariat a prodigué des conseils aux Émirats arabes unis sur la législation à adopter pour créer une institution nationale des droits de l'homme dans le respect des Principes de Paris.

45. En septembre 2018, dans le cadre de son programme de coopération technique avec le Conseil national des droits de l'homme de l'Égypte, le Haut-Commissariat a organisé un atelier sur la présentation de rapports aux organes conventionnels. En décembre 2018, en collaboration avec le Conseil national, il a organisé un atelier sur le droit international des droits de l'homme, auquel ont participé 42 juges.

46. En décembre 2018, le Haut-Commissariat et la Commission palestinienne indépendante des droits de l'homme ont organisé un événement pour marquer la Journée internationale des défenseurs des droits de l'homme. En février et en avril 2019, le Haut-Commissariat a tenu un atelier destiné au personnel de cette Commission, portant sur les objectifs de développement durable et les indicateurs relatifs aux droits de l'homme. En avril 2019, le Haut-Commissariat a élaboré un programme de formation pour renforcer les capacités du personnel de la Commission pour ce qui est d'assurer le suivi de l'application des traités relatifs aux droits de l'homme. Le Haut-Commissariat a également fourni à la Commission un appui technique pour la rédaction de ses communications écrites à destination du Comité des droits de l'enfant et du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. En mai 2019, le Haut-Commissariat et la Commission ont organisé une table ronde pour célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse.

47. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat a fourni un appui technique à l'institution nationale des droits de l'homme du Liban pour lui permettre d'élaborer son règlement intérieur. Il a également animé une séance sur les Principes de Paris pour les Commissaires libanais en voyage d'étude à Genève.

48. En avril 2019, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le Comité national des droits de l'homme du Qatar, le Parlement européen et l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme ont organisé une conférence sur le rôle que jouent les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux dans la lutte contre l'impunité et dans l'instauration d'une responsabilité effective au regard du droit international.

49. Pendant la période considérée, le Haut-Commissariat a conseillé la Tunisie sur un projet de loi visant à créer une institution nationale des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris, tout en poursuivant sa collaboration avec le Comité supérieur des droits de l'homme et des libertés fondamentales. En septembre 2018, le Haut-Commissariat et le Comité supérieur ont organisé conjointement une caravane sur le rôle des journalistes dans la promotion et la protection du débat public sur les droits de l'homme. En avril 2019, le Haut-Commissariat a organisé à l'attention du Comité supérieur un atelier sur la présentation de rapports aux mécanismes des

Nations Unies de défense des droits de l'homme et sur les suites à donner à leurs recommandations.

50. En juillet 2019, le Haut-Commissariat et le Conseil national des droits de l'homme du Maroc ont organisé un séminaire sur la loi relative à la lutte contre les violences faites aux femmes.

B. Appui aux initiatives régionales et sous-régionales des institutions nationales des droits de l'homme

1. Asie et Pacifique

51. En mars 2019, le Haut-Commissariat, l'Institut danois pour les droits de l'homme, l'institution nationale des droits de l'homme d'Indonésie et le grand groupe des peuples autochtones pour le développement durable ont organisé conjointement à Bangkok une manifestation en marge du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable.

52. En avril 2019, le Haut-Commissariat et le Forum des institutions nationales des droits de l'homme de la région Asie-Pacifique ont organisé un atelier qui a permis à 11 institutions nationales des droits de l'homme d'Asie du Sud et du Sud-Est d'échanger des données d'expérience et des enseignements en matière de protection des droits de l'homme dans les situations de crise humanitaire.

2. Europe et Asie centrale

53. En octobre 2018, à la quinzième réunion du Groupe de travail du Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Haut-Commissariat a présenté des mises à jour et des compléments au projet de protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine, visant à réglementer l'hospitalisation et le traitement sans consentement des personnes en situation de handicap psychosocial.

54. En décembre 2018, dans le cadre de l'initiative d'appui aux institutions nationales des droits de l'homme d'Asie centrale, le Haut-Commissariat et le PNUD ont organisé conjointement un atelier sur l'éducation aux droits de l'homme et sur les méthodes de recherche sociale à l'intention des institutions nationales des droits de l'homme du Kazakhstan, du Kirghizistan, d'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan. En juin 2019, à Tachkent, le Haut-Commissariat et le PNUD ont organisé la réunion annuelle des institutions nationales des droits de l'homme d'Asie centrale, au cours de laquelle ces institutions ont adopté un projet de plan de route, élaboré conjointement par le Haut-Commissariat et le PNUD, définissant des activités communes et des exercices de renforcement des capacités pour la période 2019-2020.

55. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat a fourni des services consultatifs au groupe de travail de la Commission européenne pour la démocratie par le droit qui a rédigé les Principes sur la protection et la promotion de l'institution du Médiateur (Principes de Venise), adoptés à la 118^e session plénière de cette Commission, en mars 2019.

C. Contributions aux initiatives internationales d'appui aux institutions nationales des droits de l'homme

1. Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme

56. Les statuts de l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme disposent que ses assemblées générales et ses réunions du Bureau et du Sous-Comité d'accréditation, ainsi que les conférences internationales de l'Alliance globale, doivent se tenir sous l'égide du HCDH et avec la coopération de ce dernier. Le Haut-Commissariat a donc fourni un appui financier et fonctionnel, ainsi que des services de secrétariat, à la réunion annuelle de l'Alliance globale, qui s'est tenue en mars 2019, à ses deux réunions de Bureau, convoquées en octobre 2018 et mars 2019, aux deux sessions du Sous-Comité (voir par. 58 ci-dessous) et à la treizième Conférence internationale des institutions nationales de défense des droits de l'homme, qui s'est tenue en octobre 2018.

57. Le 7 mars 2019, en étroite coordination avec l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme, le Haut-Commissariat a organisé une réunion de consultation intersessions pour permettre à ces institutions nationales d'échanger des données d'expérience et des pratiques dans le cadre de leur appui à l'instauration et au maintien de sociétés inclusives et à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030². Le Haut-Commissariat a remis un rapport de synthèse de cette réunion de consultation à la quarante et unième session du Conseil des droits de l'homme (A/HRC/41/30).

2. Sous-Comité d'accréditation

58. Le Haut-Commissariat a continué d'apporter son appui fonctionnel au Sous-Comité d'accréditation, notamment ses conseils techniques et ses services de secrétariat. Au cours de la période considérée, le Sous-Comité s'est réuni deux fois, en octobre 2018 et en mars 2019, et a procédé à l'évaluation de 20 institutions.

3. Programme de bourses destiné au personnel des institutions nationales des droits de l'homme de statut « A »

59. Depuis 2008, le Haut-Commissariat a mis en place un programme de bourses pour le personnel des institutions nationales de protection des droits de l'homme ayant obtenu l'accréditation de statut « A ». Ce programme vise à informer les bénéficiaires du système international des droits de l'homme, à leur donner une expérience dans ce domaine et à les familiariser avec les travaux du Haut-Commissariat en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. Il s'inscrit donc dans le cadre d'une coopération technique régulière avec les institutions nationales des droits de l'homme de statut « A » destinée à renforcer les capacités de leur personnel d'accomplir leur mandat, dans le respect des normes internationales. Ce programme a été décrit par les boursiers et les institutions dont ils dépendent comme un très bon moyen de renforcer leurs capacités. Au cours de la période considérée, des membres du personnel d'institutions nationales des droits de l'homme d'Égypte, du Ghana, du Libéria, de Malaisie, du Mexique et des Philippines ont participé à ce programme.

² Cette réunion de consultation, qui a duré une demi-journée, a été organisée en application de la résolution 39/17 du Conseil des droits de l'homme.

III. Appui du Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies aux institutions nationales des droits de l'homme

60. En 2011, le HCDH, le PNUD et l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme ont conclu un partenariat stratégique tripartite afin d'appuyer les institutions nationales des droits de l'homme aux échelons mondial, régional et national. Conformément à son mandat, chaque partenaire apporte une compétence particulière au partenariat d'ensemble afin d'appuyer les institutions nationales des droits de l'homme dans le monde entier. En février 2017, la direction du partenariat a signé une lettre d'intention officialisant son engagement à renforcer la coopération des trois partenaires. À la première réunion du comité de direction du partenariat, en septembre 2018, les trois partenaires ont adopté un programme de travail indicatif commun pour la période 2018-2019. Sur la base de ce programme de travail, la première contribution de donateur a été versée par la Norvège au second semestre de 2018 pour appuyer les institutions nationales des droits de l'homme en Afrique. En juin 2019, à la neuvième réunion d'analyse du partenariat, les trois partenaires ont poursuivi l'examen des domaines de stratégie et d'engagement prioritaires, notamment l'évaluation des capacités des institutions nationales des droits de l'homme et les cas de représailles.

IV. Coopération entre les mécanismes de protection des droits de l'homme des Nations Unies et les institutions nationales des droits de l'homme

61. En mai 2019, le Haut-Commissariat, l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et la Friedrich-Ebert-Stiftung ont organisé une formation d'une semaine à laquelle ont participé 13 membres du personnel d'institutions nationales des droits de l'homme venus de toutes les régions et qui visait à les aider à mieux comprendre le système international des droits de l'homme.

A. Conseil des droits de l'homme

62. En coordination avec l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme, le Haut-Commissariat a continué à soutenir la collaboration des institutions nationales des droits de l'homme avec le Conseil des droits de l'homme et ses mécanismes.

63. Conformément au règlement intérieur du Conseil des droits de l'homme, qui autorise la participation des institutions nationales des droits de l'homme à ses sessions, en accord avec les Principes de Paris, 43 institutions nationales des droits de l'homme ont soumis des déclarations (11 écrites et 74 orales, dont 23 vidéos), présenté des documents, participé aux débats généraux, organisé des manifestations parallèles et eu des contacts avec les titulaires de mandat au titre d'une procédure spéciale (voir annexe I).

1. Examen périodique universel

64. Conformément à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme et à la résolution 65/281 de l'Assemblée générale, les rapports des parties prenantes au titre

de l'Examen périodique universel comprennent une section consacrée aux contributions des institutions nationales des droits de l'homme.

65. En novembre 2018, à la trente et unième réunion du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, trois institutions nationales des droits de l'homme de statut « A » ont présenté des informations. En janvier 2019, à la trente-deuxième session du Groupe de travail, quatre institutions nationales des droits de l'homme de statut « A » et une de statut « B » ont soumis leur contribution. À la trente-troisième session du Groupe de travail, en mai 2019, quatre institutions de statut « A » et une de statut « B » ont communiqué des informations pour le rapport des parties prenantes (voir annexe II).

66. Compte tenu du rôle que les institutions nationales des droits de l'homme peuvent jouer dans les suites à donner à l'Examen périodique universel et dans la mise au point d'instruments permettant de suivre et d'évaluer les progrès accomplis dans l'application des recommandations, le Haut-Commissariat a continué d'appuyer et d'encourager leur participation à ce processus.

2. Procédures spéciales

67. Conformément à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme et à la résolution 65/281 de l'Assemblée générale, lors des dialogues entre le Conseil et les titulaires de mandat au titre d'une procédure spéciale, les institutions nationales des droits de l'homme de statut « A » peuvent prendre la parole immédiatement après l'État concerné, après la présentation du rapport sur la mission effectuée dans ce pays par un titulaire de mandat au titre des procédures spéciales. En outre, les institutions nationales de statut « A » peuvent désigner des candidats à des mandats au titre des procédures spéciales.

68. Au cours des visites de pays, les représentants des institutions nationales des droits de l'homme échangent généralement des analyses et des informations indépendantes sur les questions et la situation des personnes et des groupes concernés, facilitent les prises de contact, organisent des réunions avec la société civile et, dans certains cas, accueillent la conférence de presse du ou des titulaires de mandat à la fin de la visite. Lorsqu'ils établissent leurs rapports, les titulaires de mandat au titre d'une procédure spéciale demandent généralement l'apport des institutions nationales des droits de l'homme, ce qui génère habituellement un taux de réponse très élevé.

69. Dans les rapports thématiques et dans les rapports de pays établis par les titulaires de mandat au titre d'une procédure spéciale, le rôle clef que jouent les institutions nationales des droits de l'homme dans la protection et la promotion des droits de l'homme à l'échelon national est régulièrement souligné³.

70. Les institutions nationales de défense des droits de l'homme jouent également un rôle important dans les communications faites au titre des procédures spéciales. Du 1^{er} septembre 2018 au 17 mai 2019, 43 des 488 communications faites par les titulaires de mandat concernaient des institutions nationales des droits de l'homme. En outre, dans plusieurs cas, les institutions nationales des droits de l'homme ont

³ En particulier, la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays a consacré son rapport présenté à la quarante et unième session du Conseil des droits de l'homme au rôle que jouent les institutions nationales des droits de l'homme dans la promotion et la protection des droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays (A/HRC/41/40).

fourni des informations aux titulaires de mandat, ce qui leur a permis de présenter des communications sur des questions préoccupantes relatives aux droits de l'homme⁴.

3. Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme

71. En octobre 2018, cinq institutions nationales des droits de l'homme ont participé à la quatrième session du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme, notamment par des contributions orales et des communications écrites.

B. Organes conventionnels des Nations Unies

72. Le Haut-Commissariat a continué à soutenir la collaboration des institutions nationales des droits de l'homme avec les organes conventionnels des Nations Unies. Assumant le rôle de secrétariat des organes conventionnels, le Haut-Commissariat et le représentant de l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme à Genève ont contacté les institutions nationales des droits de l'homme des États qui feront l'objet d'un examen afin de les encourager à fournir des informations écrites ou orales ou à participer aux sessions des organes conventionnels. La Section des institutions nationales, des mécanismes régionaux et de la société civile du Haut-Commissariat a communiqué aux institutions nationales les recommandations et les observations finales des organes conventionnels. Elle a également continué à rédiger des notes de synthèse sur les institutions nationales des droits de l'homme à l'attention des organes conventionnels.

73. Au cours de la période considérée, les organes conventionnels ont passé en revue des institutions nationales des droits de l'homme relevant de 99 États parties, dont 59 ont présenté des informations et 38 fait des exposés aux organes conventionnels (voir annexe III).

74. Par rapport à la période précédente, on observe une augmentation de 3,5 % du nombre de soumissions d'informations aux organes conventionnels de la part des institutions nationales des droits de l'homme et une diminution de 11,6 % du nombre d'exposés.

75. De leur côté, les organes conventionnels ont continué de fournir aux institutions nationales des droits de l'homme des notes d'information, des conseils et des instruments afin de faciliter une collaboration concrète, et ont invité certains de leurs représentants à leurs réunions.

76. En octobre 2018, la Présidente du nouveau Groupe de travail sur la coopération avec les institutions nationales de défense des droits de l'homme du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a exposé à 25 institutions nationales des droits de l'homme les objectifs du groupe de travail et sollicité leurs points de vue sur la manière de renforcer la coopération entre le Comité et les institutions nationales des droits de l'homme.

⁴ La communication KEN 1/2019 (mars 2019), par exemple, faisait référence aux conclusions de l'enquête menée par la Commission kényane des droits de l'homme sur les violences sexuelles et fondées sur le genre commises durant les élections législatives de 2017.

C. Autres mécanismes et processus des Nations Unies

77. En décembre 2018, des représentants du groupe d'étude sur les migrations de l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme ont participé à la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. L'Alliance globale, le Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme et le Conseil national des droits de l'homme du Maroc ont organisé conjointement une manifestation parallèle sur le rôle des institutions nationales des droits de l'homme dans la mise en œuvre du Pacte mondial des Nations Unies et la suite qui y est donnée.

78. En mars 2019, neuf institutions nationales des droits de l'homme, une Envoyée spéciale de l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme et le Forum des institutions nationales de défense des droits de l'homme pour la région de l'Asie et du Pacifique ont participé à la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme.

79. En avril 2019, 14 institutions nationales des droits de l'homme ont participé à la dixième session du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement.

V. Cas de représailles ou d'intimidation contre les institutions nationales des droits de l'homme de statut « A »

80. Le Conseil des droits de l'homme et l'Assemblée générale sont tous deux conscients de l'importance du rôle de partenaires de l'ONU que jouent les institutions nationales des droits de l'homme qui respectent parfaitement les Principes de Paris et ils ont encouragé tous les mécanismes et processus des Nations Unies qui s'y prêtent à renforcer la participation et la contribution des institutions de statut « A ».

81. En raison de leur plus grande visibilité, les institutions de statut « A » sont exposées à des représailles et à d'autres actes d'intimidation, notamment à cause de leur coopération avec les mécanismes et processus de l'ONU.

82. L'Assemblée générale, dans sa résolution [72/181](#), et le Conseil des droits de l'homme, dans sa résolution [39/17](#), ont tous deux souligné que les institutions nationales des droits de l'homme ne devraient d'aucune manière être l'objet de représailles ou d'intimidations par suite d'activités qu'elles mènent dans le cadre de leurs mandats respectifs.

83. En 2016, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme ont élaboré des directives communes sur la manière de réagir efficacement aux situations de représailles et aux autres actes d'intimidation contre les institutions nationales des droits de l'homme, leurs membres et leur personnel⁵.

84. Dans leur Déclaration de Marrakech, adoptée en octobre 2018, les institutions nationales des droits de l'homme se sont déclarées préoccupées par les informations récentes et de plus en plus nombreuses, émanant de toutes les régions, faisant état de représailles, menaces, attaques et autres actes d'intimidation contre les institutions nationales des droits de l'homme, de leurs membres et de leur personnel.

⁵ Selon ces directives, les représailles peuvent prendre toute une série des formes très diverses, entre autres l'intimidation, le harcèlement, les menaces, les sanctions, les interdictions de voyager, les coupes budgétaires drastiques, la détention arbitraire, les poursuites pénales arbitraires, la torture et les exécutions.

85. Au premier trimestre de 2019, deux cas impliquant des institutions nationales des droits de l'homme de statut « A » ont été portés à l'attention du Haut-Commissariat. En février 2019, un radiodiffuseur public a intenté une action civile contre le Commissaire polonais aux droits de l'homme pour des déclarations faites à titre professionnel sur la couverture médiatique donnée au meurtre de l'ancien maire de Gdansk (Pologne). En mai 2019, le Comité national des droits de l'homme du Qatar a indiqué que le Gouvernement émirien l'avait accusé devant la Cour internationale de Justice d'avoir falsifié des rapports, fabriqué des preuves, agi frauduleusement et fait acte de propagande pour le Gouvernement qatarien en publiant ses rapports relatifs aux effets de l'embargo sur les droits de l'homme des citoyens et des résidents du Qatar.

86. Le rapport de 2019 du Secrétaire général sur la coopération avec l'Organisation des Nations Unies, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme⁶ fait état de quatre cas de représailles impliquant des institutions nationales des droits de l'homme (celles du Guatemala, de Pologne, des Philippines et de Thaïlande).

VI. Recommandations

A. Recommandations aux États Membres

87. **Les États Membres sont encouragés à se doter d'institutions nationales des droits de l'homme conformes aux Principes de Paris et à renforcer la structure et l'indépendance des institutions existantes afin qu'elles puissent s'acquitter efficacement de leur mandat, en tenant compte des recommandations du Sous-Comité d'accréditation de l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme et des conseils du Haut-Commissariat.**

88. **Les États Membres devraient maintenir leurs contributions financières au Haut-Commissariat afin que celui-ci puisse encore apporter son précieux concours à la création et au renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme et fournir des services de secrétariat à l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme et à son Sous-Comité d'accréditation. Un financement est également nécessaire au maintien du programme de bourses pour le personnel des institutions nationales des droits de l'homme dotées d'une accréditation de statut « A ».**

89. **Les membres et le personnel des institutions nationales des droits de l'homme devraient jouir d'une immunité de juridiction civile et pénale dans l'exercice de leurs fonctions, et les États Membres sont encouragés à prendre les mesures nécessaires en vue de les protéger contre les menaces et actes de harcèlement. Toute allégation de représailles ou d'intimidation contre des membres et du personnel de ces institutions, ou des personnes collaborant ou souhaitent collaborer avec eux, devrait sans délai faire l'objet d'une enquête minutieuse et ses auteurs être traduits en justice.**

⁶ Devant être présenté à la quarante-deuxième session du Conseil des droits de l'homme en application de ses résolutions 12/2, 24/24 et 36/21.

B. Recommandations aux institutions nationales des droits de l'homme

90. Les institutions nationales des droits de l'homme devraient chercher à coopérer de façon régulière et constructive avec les administrations publiques compétentes afin de favoriser l'intégration des droits de l'homme dans les lois, les politiques et les programmes.

91. Les institutions nationales des droits de l'homme devraient engager, officialiser et maintenir une coopération avec les organisations de la société civile et renforcer leur capacité de participer utilement à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

92. Les institutions nationales des droits de l'homme devraient poursuivre leur collaboration avec les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme et continuer à promouvoir l'application de leurs recommandations.

Annexe I

**Communications adressées au Conseil des droits de l'homme
par les institutions nationales des droits de l'homme
(présentées de septembre 2018 à juillet 2019)**

<i>Pays/Institution</i>	<i>Section</i>	<i>Date</i>
Commission écossaise des droits de l'homme, Commission pour l'égalité et les droits de l'homme de la Grande-Bretagne et Commission nord-irlandaise des droits de l'homme	Point 9 de l'ordre du jour Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée (déclaration vidéo)	Juillet 2019
Conseil national des droits de l'homme du Maroc	Point 9 de l'ordre du jour Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée	Juillet 2019
Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme	Point 8 de l'ordre du jour Débat général	Juillet 2019
Commission palestinienne indépendante des droits de l'homme	Point 7 de l'ordre du jour Débat général	Juillet 2019
Commission afghane indépendante des droits de l'homme	Point 6 de l'ordre du jour Textes issus de l'Examen périodique universel : Afghanistan (déclaration vidéo)	Juillet 2019
Commission néo-zélandaise des droits de l'homme	Point 6 de l'ordre du jour Textes issus de l'Examen périodique universel : Nouvelle-Zélande (déclaration vidéo)	Juillet 2019
Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme	Point 3 de l'ordre du jour Débat général	Juillet 2019
Commission australienne des droits de l'homme	Point 3 de l'ordre du jour Réunion-débat sur les droits des femmes et les changements climatiques	Juin 2019
Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme	Point 3 de l'ordre du jour Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays	Juin 2019
Commission écossaise des droits de l'homme, Commission pour l'égalité et les droits de l'homme de la Grande-Bretagne et Commission nord-irlandaise des droits de l'homme	Point 3 de l'ordre du jour Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté (déclaration vidéo)	Juin 2019

<i>Pays/Institution</i>	<i>Section</i>	<i>Date</i>
Commission philippine des droits de l'homme	Point 3 de l'ordre du jour Réunion-débat sur les droits des femmes âgées	Juin 2019
Bureau du médiateur du Samoa	Point 3 de l'ordre du jour Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences (exposé écrit)	Juin 2019
Commission australienne des droits de l'homme	Point 3 de l'ordre du jour Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences	Juin 2019
Commission canadienne des droits de la personne	Point 3 de l'ordre du jour Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences (déclaration vidéo)	Juin 2019
Commission australienne des droits de l'homme	Point 3 de l'ordre du jour Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes, dans la législation et dans la pratique	Juin 2019
Commission kényane des droits de l'homme	Point 3 de l'ordre du jour Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises	Juin 2019
Comité national des droits de l'homme du Qatar	Point 3 de l'ordre du jour Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation	Juin 2019
Défenseur du peuple de l'Équateur	Point 3 de l'ordre du jour Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression (déclaration vidéo)	Juin 2019
Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme	Point 3 de l'ordre du jour Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants	Juin 2019
Commission canadienne des droits de la personne	Point 3 de l'ordre du jour Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible (déclaration vidéo)	Juin 2019

<i>Pays/Institution</i>	<i>Section</i>	<i>Date</i>
Commission australienne des droits de l'homme, Commission indienne des droits de l'homme, Commission malaisienne des droits de l'homme, Commission mongole des droits de l'homme, Commission néo-zélandaise des droits de l'homme, Commission népalaise des droits de l'homme, Commission philippine des droits de l'homme, Bureau du médiateur du Samoa et Bureau du protecteur des droits de l'homme du Timor-Leste	Point 3 de l'ordre du jour Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre (exposé écrit)	Juin 2019
Bureau du médiateur du Samoa	Point 3 de l'ordre du jour Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre	Juin 2019
Services du Procureur chargé de la défense des droits de l'homme du Guatemala	Point 2 de l'ordre du jour Débat général (déclaration vidéo)	Mars 2019
Commission sri-lankaise des droits de l'homme	Point 2 de l'ordre du jour Dialogue interactif sur le rapport du Haut-Commissariat sur le Sri Lanka (déclaration vidéo)	Mars 2019
Commission philippine des droits de l'homme	Point 8 de l'ordre du jour Débat général (déclaration vidéo)	Mars 2019
Commission palestinienne indépendante des droits de l'homme	Point 7 de l'ordre du jour Rapports de la Haute-Commissaire et du Secrétaire général	Mars 2019
Conseil égyptien des droits de l'homme	Point 7 de l'ordre du jour Débat général (déclaration vidéo)	Mars 2019
Commission palestinienne indépendante des droits de l'homme	Point 7 de l'ordre du jour Débat général (déclaration vidéo)	Mars 2019
Commission palestinienne indépendante des droits de l'homme	Point 7 de l'ordre du jour Commission d'enquête sur le territoire Palestinien occupé	Mars 2019
Commission palestinienne indépendante des droits de l'homme	Point 7 de l'ordre du jour Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967	Mars 2019

<i>Pays/Institution</i>	<i>Section</i>	<i>Date</i>
Commission malaisienne des droits de l'homme	Point 6 de l'ordre du jour Textes issus de l'Examen périodique universel : Malaisie	Mars 2019
Commission mexicaine des droits de l'homme	Point 6 de l'ordre du jour Textes issus de l'Examen périodique universel : Mexique	Mars 2019
Centre jordanien pour les droits de l'homme	Point 6 de l'ordre du jour Textes issus de l'Examen périodique universel : Jordanie (déclaration vidéo)	Mars 2019
Commission philippine des droits de l'homme	Point 3 de l'ordre du jour Débat général (déclaration vidéo)	Mars 2019
Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme	Point 2 de l'ordre du jour Rapports de la Haute-Commissaire et du Secrétaire général	Mars 2019
Commissaire aux droits de l'homme de la Fédération de Russie	Débat annuel sur les droits des personnes handicapées	Mars 2019
Commission indonésienne des droits de l'homme	Débat annuel sur les droits des personnes handicapées	Mars 2019
Commission kényane des droits de l'homme	Point 3 de l'ordre du jour Experte indépendante sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme	Mars 2019
Office de la protection du citoyen d'Haïti	Point 3 de l'ordre du jour Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées	Mars 2019
Commission nationale consultative des droits de l'homme de la France	Point 3 de l'ordre du jour Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées	Mars 2019
Commission irlandaise pour l'égalité et les droits de l'homme	Point 3 de l'ordre du jour Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, y compris la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et autres contenus montrant des violences sexuelles sur enfant	Mars 2019
Commission malaisienne des droits de l'homme	Point 3 de l'ordre du jour Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, y compris la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et autres contenus montrant des violences sexuelles sur enfant	Mars 2019
Conseil national des droits de l'homme du Maroc	Débat annuel d'une journée sur les droits de l'enfant	Mars 2019

<i>Pays/Institution</i>	<i>Section</i>	<i>Date</i>
Commission indonésienne des droits de l'homme	Débat annuel d'une journée sur les droits de l'enfant	Mars 2019
Commission australienne des droits de l'homme	Débat annuel d'une journée sur les droits de l'enfant	Mars 2019
Commission nationale des droits de l'homme de la République de Corée	Point 3 de l'ordre du jour Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant	Mars 2019
Conseil égyptien des droits de l'homme	Point 3 de l'ordre du jour Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant	Mars 2019
Commission nationale consultative des droits de l'homme de la France	Point 3 de l'ordre du jour Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste	Mars 2019
Commission sri-lankaise des droits de l'homme	Point 3 de l'ordre du jour Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste (déclaration vidéo)	Mars 2019
Commission malaisienne des droits de l'homme	Point 3 de l'ordre du jour Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels (déclaration vidéo)	Mars 2019
Bureau du défenseur du peuple de la République de Moldova	Point 3 de l'ordre du jour Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme (exposé écrit)	Février 2019
Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme	Point 3 de l'ordre du jour Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	Février 2019
Commissaire aux droits de l'homme du Parlement ukrainien	Point 3 de l'ordre du jour Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	Février 2019
Commissaire aux droits de l'homme du Parlement ukrainien	Point 3 de l'ordre du jour Expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels	Février 2019

<i>Pays/Institution</i>	<i>Section</i>	<i>Date</i>
Commission sri-lankaise des droits de l'homme	Point 3 de l'ordre du jour Expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels (déclaration vidéo)	Février 2019
Bureau du défenseur du peuple de l'Argentine	Point 3 de l'ordre du jour Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation (exposé écrit)	Février 2019
Commission indonésienne des droits de l'homme	Point 3 de l'ordre du jour Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation (déclaration vidéo et exposé écrit)	Février 2019
Commission malaisienne des droits de l'homme (au nom de l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme)	Débat consacré aux questions diverses	Février 2019
Commission philippine des droits de l'homme	Point 3 de l'ordre du jour Réunion-débat de haut niveau sur la question de la peine de mort (déclaration vidéo)	Février 2019
Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme (au nom de la Commission nationale des droits de l'homme de la République démocratique du Congo)	Point 10 de l'ordre du jour Dialogue interactif renforcé sur le rapport du Haut-Commissariat sur la République démocratique du Congo	Septembre 2018
Office de la protection du citoyen d'Haïti	Débat annuel sur la prise en compte des questions de genre	Septembre 2018
Commission australienne des droits de l'homme	Point 8 de l'ordre du jour Débat général (déclaration vidéo)	Septembre 2018
Commission palestinienne indépendante des droits de l'homme	Point 7 de l'ordre du jour Dialogue interactif avec la Commission d'enquête sur le territoire palestinien occupé (exposé écrit)	Septembre 2018
Commission écossaise des droits de l'homme, Commission pour l'égalité et les droits de l'homme de la Grande-Bretagne et Commission nord-irlandaise des droits de l'homme	Point 6 de l'ordre du jour Débat général (exposé écrit)	Septembre 2018

<i>Pays/Institution</i>	<i>Section</i>	<i>Date</i>
Commission nationale des droits de l'homme et des libertés du Cameroun	Point 6 de l'ordre du jour Textes issus de l'Examen périodique universel : Cameroun (déclaration vidéo)	Septembre 2018
Commissaire aux droits de l'homme de la Fédération de Russie	Point 6 de l'ordre du jour Textes issus de l'Examen périodique universel : Fédération de Russie	Septembre 2018
Commission canadienne des droits de la personne	Point 6 de l'ordre du jour Textes issus de l'Examen périodique universel : Canada (déclaration vidéo)	Septembre 2018
Institut allemand pour les droits de l'homme	Point 6 de l'ordre du jour Textes issus de l'Examen périodique universel : Allemagne	Septembre 2018
Bureau du défenseur du peuple de la Colombie	Point 6 de l'ordre du jour Textes issus de l'Examen périodique universel : Colombie (déclaration vidéo)	Septembre 2018
Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme (au nom de la Commission écossaise des droits de l'homme, de la Commission pour légalité et les droits de l'homme de la Grande-Bretagne et de la Commission nord-irlandaise des droits de l'homme)	Point 6 de l'ordre du jour Débat général	Septembre 2018
Commission mexicaine des droits de l'homme	Points 3 et 5 de l'ordre du jour Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones et Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (déclaration vidéo)	Septembre 2018
Services du Procureur chargé de la défense des droits de l'homme du Guatemala	Points 3 et 5 de l'ordre du jour Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones et Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (déclaration vidéo)	Septembre 2018
Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme	Points 3 et 5 de l'ordre du jour Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones et Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (déclaration vidéo)	Septembre 2018

<i>Pays/Institution</i>	<i>Section</i>	<i>Date</i>
Services de la Procureure chargée de la défense des droits de l'homme d'El Salvador	Points 3 et 5 de l'ordre du jour Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones et Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (déclaration vidéo)	Septembre 2018
Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme	Point 5 de l'ordre du jour Dialogue interactif avec le Sous-Secrétaire général sur le rapport du Secrétaire général sur les représailles	Septembre 2018
Services de la Procureure chargée de la défense des droits de l'homme d'El Salvador	Point 3 de l'ordre du jour Table ronde annuelle consacrée aux droits des peuples autochtones	Septembre 2018
Services de la Procureure chargée de la défense des droits de l'homme du Nicaragua	Point 4 de l'ordre du jour Débat général	Septembre 2018
Conseil national des droits de l'homme du Maroc	Point 3 de l'ordre du jour Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition	Septembre 2018
Conseil national des droits de l'homme du Maroc	Point 3 de l'ordre du jour Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires	Septembre 2018
Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme	Point 2 de l'ordre du jour Débat général sur le compte rendu oral de la Haute-Commissaire	Septembre 2018
Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme [au nom des institutions nationales des droits de l'homme des pays suivants : Allemagne, Bolivie (État plurinational de), Croatie, El Salvador, Kenya, Nigéria, Philippines et République de Corée, ainsi que de l'Irlande du Nord	Point 3 de l'ordre du jour Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme	Septembre 2018
Bureau de la défenseuse publique (Médiateur) de la Géorgie	Point 3 de l'ordre du jour Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme (exposé écrit et déclaration orale)	Septembre 2018
Services du Procureur chargé de la défense des droits de l'homme du Guatemala	Point 2 de l'ordre du jour Compte rendu oral de la Haute-Commissaire (exposé écrit)	Septembre 2018

Annexe II

Participation des institutions nationales des droits de l'homme au troisième cycle de l'Examen périodique universel (2018-2019)

Trente-troisième session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (2019)

<i>État (par ordre d'examen)</i>	<i>Communication écrite aux fins de résumé (telle qu'utilisée)^a</i>	<i>Déclaration orale au Conseil des droits de l'homme lors de l'adoption des textes issus de l'Examen périodique universel du pays concerné (institutions nationales des droits de l'homme de statut « A » exclusivement)^b</i>
Norvège	Oui (statut A)	..
Albanie		..
République démocratique du Congo	Oui (statut A)	..
Côte d'Ivoire	Oui (statut B)	Pas de droit d'intervention
Portugal		..
Costa Rica	Oui (statut A)	..
Éthiopie		Pas de droit d'intervention
Qatar	Oui (statut A)	..
Nicaragua		Pas de droit d'intervention

Trente-deuxième session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (2019)

<i>État (par ordre d'examen)</i>	<i>Communication écrite aux fins de résumé (telle qu'utilisée)^a</i>	<i>Déclaration orale au Conseil des droits de l'homme lors de l'adoption des textes issus de l'Examen périodique universel du pays concerné (institutions nationales des droits de l'homme de statut « A » exclusivement)</i>
Nouvelle-Zélande	Oui (statut A)	Point 6 de l'ordre du jour (quarante et unième session du Conseil des droits de l'homme) Examen périodique universel : Nouvelle-Zélande
Afghanistan	Oui (statut A)	Point 6 de l'ordre du jour (quarante-deuxième session du Conseil des droits de l'homme) Examen périodique universel : Afghanistan
Chili	Oui (statut A)	Pas de déclaration
Uruguay	Oui (statut A)	Pas de déclaration
Macédoine du Nord		Pas de droit d'intervention
Slovaquie	Oui (statut B)	Pas de droit d'intervention
Chypre		Pas de droit d'intervention

Trente et unième session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (2018)

<i>État (par ordre d'examen)</i>	<i>Communication écrite aux fins de résumé (telle qu'utilisée)^a</i>	<i>Déclaration orale au Conseil des droits de l'homme lors de l'adoption des textes issus de l'Examen périodique universel du pays concerné (institutions nationales des droits de l'homme de statut « A » exclusivement)</i>
Sénégal		Pas de droit d'intervention
Nigéria		Pas de déclaration
Mexique	Oui (statut A)	Point 6 de l'ordre du jour (quarantième session du Conseil des droits de l'homme) Examen périodique universel : Mexique
Maurice		Pas de déclaration
Jordanie	Oui (statut A)	Point 6 de l'ordre du jour (quarantième session du Conseil des droits de l'homme) Examen périodique universel : Jordanie
Malaisie	Oui (statut A)	Point 6 de l'ordre du jour (quarantième session du Conseil des droits de l'homme) Examen périodique universel : Malaisie
Tchad		Pas de droit d'intervention
Congo		Pas de droit d'intervention

^a N'est mentionné « Oui » que si une institution a transmis une communication écrite.

^b À examiner à la quarante-deuxième session du Conseil des droits de l'homme, en septembre 2019.

Annexe III

**Participation des institutions nationales des droits
de l'homme aux travaux des organes conventionnels
(septembre 2018-juillet 2019)**

<i>Comités</i>	<i>Nombre d'États parties examinés</i>	<i>Nombre d'États parties dotés d'une institution nationale des droits de l'homme</i>	<i>Communication d'informations</i>	<i>Exposé</i>
Comité contre la torture ^a	12	11	7	7
Comité pour l'élimination de la discrimination raciale	–	–	–	–
Comité des droits économiques, sociaux et culturels ^b	11	9	5	4
Comité des droits de l'homme	–	–	–	–
Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ^c	33	23	9	4
Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ^d	6	5	1	0
Comité des droits de l'enfant ^e	38	21	13	6
Comité des droits des personnes handicapées ^f	41	27	22	15
Comité des disparitions forcées ^g	6	3	2	2
Total	147	99	59	38

^a Soixante-cinquième session (novembre-décembre 2018) et soixante-sixième session (avril-mai 2019).

^b Soixante-quatrième session (septembre-octobre 2018) et soixante-cinquième session (février-mars 2019).

^c Soixante-quinzième session (octobre-novembre 2018), soixante-treizième groupe de travail d'avant-session (novembre 2018), soixante-douzième session (février-mars 2019) et soixante-quatorzième groupe de travail d'avant-session (mars 2019).

^d Vingt-neuvième session (septembre 2018) et trentième session (avril 2019).

^e Soixante-neuvième session (septembre 2018), quatre-vingt-unième groupe de travail d'avant-session (août 2018), quatre-vingtième session (janvier 2019), quatre-vingt-deuxième groupe de travail d'avant session (février 2019), quatre-vingt-unième session (mai 2019) et quatre-vingt-troisième groupe de travail d'avant session (juin 2019).

^f Vingtième session (août-septembre 2018), dixième groupe de travail d'avant-session (septembre 2018), vingt et unième session (mars-avril 2019) et onzième groupe de travail d'avant-session (avril 2019).

^g Quinzième session (novembre 2018) et seizième session (avril 2019).